

Italy (ratification: 1971)

Observation, 2002

La commission prend note des informations fournies par le gouvernement en juillet 2001 en réponse à son observation de 2000, ainsi que du rapport détaillé reçu en novembre 2002.

1. *Articles 1 et 2 de la convention.* Le gouvernement indique dans son rapport qu'un accroissement du PIB de l'ordre de 3 pour cent a été enregistré entre janvier 2000 et janvier 2001, ce qui a permis de créer 656 000 postes de travail. Entre autres résultats positifs, le taux de chômage est tombé, pour la première fois depuis dix ans, en dessous des 10 pour cent. Les réformes ont créé des conditions favorables pour l'insertion professionnelle des femmes, des jeunes et des chômeurs de longue durée. Le rapport fournit des informations détaillées sur les mesures prises pour promouvoir l'emploi des personnes âgées et des personnes handicapées. L'emploi s'est accru dans toutes les régions mais, dans le Mezzogiorno, sa progression se poursuit à un rythme plus lent. Les mesures pratiques qui ont été prises pour lutter contre le chômage des jeunes dans le Mezzogiorno comprennent l'apprentissage, des contrats de travail-formation et des mesures d'orientation et de formation. Ces programmes sont destinés à mettre les jeunes en contact direct avec le monde du travail. Environ 20 000 apprentis ont suivi une formation entre 1998 et 1999; l'objectif du gouvernement était qu'environ 70 000 jeunes suivent une formation en 2000. Le taux de chômage des jeunes a légèrement baissé, passant de 33,8 pour cent en 1998 à 31,1 pour cent en 2000. La commission note également que, malgré l'augmentation du nombre d'emplois découlant des réformes du marché du travail mises en œuvre depuis le milieu des années quatre-vingt-dix, l'emploi et le taux d'activité sont bas, particulièrement dans le sud du pays, et chez les jeunes, les femmes et les personnes de plus de 55 ans. La commission saurait gré au gouvernement d'inclure dans son prochain rapport des informations sur les mesures prises pour éviter le risque de développement d'un double marché du travail, notamment eu égard à l'augmentation des formes atypiques d'emploi, et pour appliquer des réformes structurelles de manière à améliorer la coordination des politiques de l'éducation et de la formation avec les perspectives de l'emploi.

2. Le gouvernement fait également mention dans son rapport de diverses initiatives législatives (application des directives de la Communauté européenne, normes de lutte contre le travail irrégulier, lois budgétaires) en matière de politique du travail. La commission saurait gré au gouvernement de continuer de l'informer, dans son prochain rapport, sur la façon dont les mesures visant le marché du travail ont contribué à atteindre l'objectif du plein emploi productif prescrit par la convention.

3. Le gouvernement indique que le taux d'activité des femmes est le plus élevé jamais atteint. Cela étant, il se propose de promouvoir davantage le taux d'activité des femmes sur le marché du travail par le biais de la formation, de services spéciaux de placement et de mesures visant à mieux concilier travail et vie privée. Le taux de chômage des femmes est passé de 16,1 pour cent en 1998 à 14,5 pour cent en 2000. Toutefois, il reste plus difficile pour les femmes d'accéder à un emploi stable dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée. La commission apprécierait de continuer à recevoir des informations sur les mesures adoptées pour accroître le taux d'emploi des femmes et sur les résultats de ces mesures.

4. La commission note que le gouvernement envisage de réformer le service public de l'emploi grâce à des ressources de l'Union

The Committee notes the information provided by the Government in July 2001 in reply to its observation of 2000, and the detailed report received in November 2002.

1. *Articles 1 and 2 of the Convention.* The Government states in its report that between January 2000 and January 2001 there was an increase in GDP of around 3 per cent, resulting in the creation of 656,000 new jobs. The positive results include a reduction in the unemployment rate which, for the first time in the past decade, fell below 10 per cent. The reforms carried out have created a conducive environment for the occupational integration of women, young persons and long-term unemployed. The report also included detailed information on the measures adopted to promote the employment of elderly workers and persons with disabilities. While employment increased in all regions, employment in the Mezzogiorno rose at a slower rate. The measures adopted in practice to combat youth unemployment in the Mezzogiorno include apprenticeship training, contracts combining work and training, as well as vocational guidance and training. These programmes are designed to bring young persons into direct contact with the world of work. Approximately 20,000 apprentices were trained between 1998 and 1999, with the Government's objective consisting of the training of around 70,000 young persons in 2000. The unemployment rate for young persons fell slightly from 33.8 per cent in 1998 to 31.1 per cent in 2000. The Committee also notes that despite the rise in employment that occurred as a consequence of the labour market reforms introduced since the mid-1990s, employment and participation rates are low, particularly in the South, and among young people, women and people above the age of 55. The Committee would be grateful if the Government would include in its next report information on the measures taken to avoid the risk of developing a dual labour market, particularly in view of the increase in atypical forms of employment, and to implement structural reforms particularly to improve the coordination of education and training policies with prospective employment opportunities.

2. The Government also refers in its report to various legislative initiatives (for the implementation of European Community Directives, provisions respecting illegal work and budgetary laws) relating to labour policy. The Committee would be grateful if the Government would continue providing information in its next report on the manner in which the labour market measures have contributed to the achievement of the objectives of full and productive employment, as set out in the Convention.

3. The Government states that the activity rate of women is the highest achieved up to the present, but that it proposes to promote further the participation of women in the labour market by means of training services and special placement services, as well as through measures to improve the balance between work and life. The percentage of unemployed women fell from 16.1 per cent in 1998 to 14.5 per cent in 2000. Nevertheless, the possibilities for women to obtain stable employment with a permanent contract continued to be lower than those of men. The Committee would be grateful to continue receiving information on the measures adopted to increase the

européenne, afin de remplir ses engagements au titre de la Stratégie européenne de l'emploi. La commission saurait gré au gouvernement de l'informer, dans son prochain rapport, de l'évolution de la réforme du service public de l'emploi.

5. *Article 3.* La commission prend note des observations de la Confédération générale de l'industrie (CONFINDUSTRIA) jointes au rapport du gouvernement. La CONFINDUSTRIA fait référence aux informations qui figurent dans les plans nationaux pour l'emploi qu'élaborent chaque année les Etats membres des Communautés européennes. La CONFINDUSTRIA met l'accent sur le rôle systématique et déterminant que les partenaires sociaux jouent dans la définition des politiques du travail, les règles du dialogue social devant être respectées. A cet égard, la commission veut croire que, dans son prochain rapport, le gouvernement fournira des informations récentes sur les consultations qui ont eu lieu avec les représentants des organisations d'employeurs et de travailleurs, afin qu'il soit pleinement tenu compte de leur expérience et de leur opinion et qu'ils collaborent entièrement à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de l'emploi.

employment of women and the results achieved.

4. The Committee notes that the Government intends to reform the public employment service with European Union funds to facilitate the achievement of its commitments under the European Employment Strategy. The Committee would be grateful if the Government would also include information in its next report on the progress achieved in reforming the public employment service.

5. *Article 3.* The Committee notes the observations made by the General Confederation of Industry (CONFINDUSTRIA), which were attached to the Government's report. CONFINDUSTRIA refers to the information available on the national employment plans issued annually by the Governments of Member States of the European Communities. CONFINDUSTRIA emphasizes the systematic and decisive role played by the social partners in determining labour policies and that this role has to be fulfilled in compliance with the rules of social dialogue. In this respect, the Committee trusts that the Government will include updated information in its next report on the consultations that have been held with the representatives of employers' and workers' organizations with a view to taking fully into account their experience and views and securing their full cooperation in formulating and enlisting support for the employment policy.